



A-PER 2026 12

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME RENEE RENAULT

Le Maire de la commune de Les Alluets Le Roi

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le procès verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Mme Renée RENAULT en qualité d'adjointe au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service des affaires solaires et de la petite enfance il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Mme Renée RENAULT Adjoint au Maire à compter du 21 mars 2026.

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Mme Renée RENAULT, adjointe au maire, est déléguée aux affaires scolaires et à la petite enfance et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à ces questions.

Article 2 : Avec cette délégation permanente est également donné à Mme Renée RENAULT, adjointe, à l'effet de signer les documents concernant les affaires scolaires et la petite enfance et l'animation de la Commission des affaires scolaires.

Mme Renée RENAULT dispose également d'une délégation de signature pour les bons de commande dans la limite de 1500€.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet.



Fait aux Alluets le Roi, le 23/03/2026

Le Maire

Véronique HOULLIER

